

**DÉSIGNATION OU CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE  
POUR LA PARTIE II DE LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES  
FORCES CANADIENNES  
RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE DÉCÈS**

**Généralités**

Le Règlement sur la pension de retraite des Forces canadiennes permet de désigner un bénéficiaire qui recevra les prestations supplémentaires de décès en vertu de la Partie II de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes.

**Désignation du bénéficiaire**

La désignation d'un bénéficiaire qui peut être faite en tout temps, est volontaire et reste en vigueur tant que vous ne l'aurez pas changée.

**LES DISPOSITIONS ANTÉRIEURES RÉGISSANT LE VERSEMENT DES PRESTATIONS PEUVENT S'APPLIQUER**

DANS LE CAS D'UN PENSIONNÉ QUI VERSAIT DES COTISATIONS AU RÉGIME DE PRESTATIONS DE DÉCÈS SUPPLÉMENTAIRES AVANT LE 20 DÉCEMBRE 1975, LES PRESTATIONS SERONT VERSÉES APRÈS LE DÉCÈS COMME SUIT :

- A. À LA VEUVE , SI ELLE ÉTAIT MARIÉE AVEC LE COTISANT AVANT LE 20 DÉCEMBRE 1975;
- B. À LA SUCCESSION DU COTISANT, SI LA VEUVE S'EST MARIÉE AVEC CE DERNIER APRÈS LE 19 DÉCEMBRE 1975 OU SI LE COTISANT ÉTAIT VEUF AU MOMENT DU DÉCÈS.

IL N'EST DONC PAS NÉCESSAIRE DE REMPLIR UNE FORMULE DE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE À MOINS QUE LES PRESTATIONS SOIENT DESTINÉES À UN BÉNÉFICIAIRE AUTRE QUE CEUX MENTIONNÉS CI-DESSUS.

DANS LE CAS D'UN PENSIONNÉ DE SEXE FÉMININ QUI PARTICIPAIT AU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE DÉCÈS AVANT LE 20 DÉCEMBRE 1975, IL N'Y A AUCUN CHANGEMENT QUANT AU VERSEMENT DES PRESTATIONS AU MOMENT DE VOTRE DÉCÈS, C'EST-A-DIRE QU'ELLES SERONT VERSÉES À VOTRE SUCCESSION. PAR CONSÉQUENT, À MOINS DE DÉSIRER QUE LES PRESTATIONS SOIENT VERSÉES A UN BÉNÉFICIAIRE AUTRE QUE VOTRE SUCCESSION, VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE REMPLIR UNE FORMULE DE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE.

### **Qui peut être désigné?**

Un participant peut désigner comme bénéficiaire qu'une seule des personnes suivantes : sa succession, toute personne âgée de plus de 18 ans à la date de la signature de la formule en présence d'un témoin, toute association de bienfaisance, tout organisme de charité ou institution bénévole et toute organisation ou institution confessionnelle ou éducationnelle qui vit d'aumônes. Le nom et l'adresse au complet du bénéficiaire doivent être inscrits dans la case prévue à cette fin. Si vous désirez désigner votre succession comme bénéficiaire plutôt que toute autre personne, institution ou organisme, vous inscrivez les mots « ma succession » dans l'espace prévu à cette fin.

### **Formule de désignation d'un bénéficiaire et formalités**

Si vous désirez désigner un bénéficiaire, la formule ci-jointe doit être remplie. Une désignation ne sera valable que si la formule de désignation de bénéficiaire a été remplie correctement, signée en présence d'un témoin et reçue par le destinataire dont le nom figure au bas de cette page.

### **Changement de bénéficiaire**

Si vous désignez un bénéficiaire et que par la suite, vous désirez en changer la désignation, vous n'avez qu'à compléter une nouvelle formule de désignation et la retourner à l'adresse ci-dessous.

### **Désignation censé ne pas avoir lieu**

Une désignation que vous avez fait est censée ne pas avoir eu lieu, à moins que le destinataire ci-dessous n'ait reçu la formule remplie avant votre mort.

### **Versement de prestations si le bénéficiaire est désigné**

Si vous désignez un bénéficiaire, les prestations seront versées au bénéficiaire; si le bénéficiaire désigné meurt avant vous, les prestations seront versées à votre succession et si le bénéficiaire meurt après vous, les prestations seront versées à la succession du bénéficiaire.

### **Accusé de réception des formules remplies**

Une copie de la formule vous sera retournée en guise d'accusé de réception.

### **Une fois remplie envoyer à :**

Directeur traitements des comptes, solde et pension / Services de Pensions  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Constitution  
305, rue Rideau  
Ottawa ON K1A 0K2

**DÉSIGNATION OU CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE POUR PENSIONNÉ  
PARTIE II DE LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES  
CANADIENNES  
RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE DÉCÈS**

**LA PRÉSENTE FORMULE DOIT ÊTRE REMPLIE ET ENVOYÉE À L'ADRESSE CI-DESSOUS.  
UN EXEMPLAIRE VOUS SERA RETOURNÉ EN GUISE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION.**

*Les renseignements donnés sont demandés sous l'autorisation du Conseil du Trésor qu'aux fins de l'administration de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. Vous êtes tenus de remplir le présent formulaire si vous désirez nommer un bénéficiaire aux termes de la Partie II de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. Tous les renseignements donnés seront protégés en vertu des dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cette information va être déposée dans votre dossier de pension personnel. L'accès à ce document est contrôlé par le gardien du dossier de pension, Direction de Traitements des comptes, solde et pension (4).*

**NOM AU COMPLET DU PARTICIPANT – (en majuscules)**

Je soussigné, \_\_\_\_\_  
(Nom) (Prénoms) (Numéro de pension et/ou  
numéro de service)  
\_\_\_\_\_  
(Numéro et rue) (Cité, Ville, Village) (Province, Territoire, État) (Code postal)

Dans la Province/Territoire/État de \_\_\_\_\_ je révoque par la présente toute désignation de bénéficiaire que j'aurais pu avoir fait précédemment, et désigne le bénéficiaire suivant **qui est âgé de plus de 18 ans :**

**NOM DU BÉNÉFICIAIRE AU COMPLET – (Imprimer ou dactylographier en lettres moulées)**

\_\_\_\_\_  
(Nom) (Date de naissance)  
\_\_\_\_\_  
(Numéro et rue) (Cité, Ville, Village)  
\_\_\_\_\_  
(Province, Territoire, État) (Code postal)

Lien de parenté entre le bénéficiaire et le participant \_\_\_\_\_

Daté à \_\_\_\_\_ dans la province de \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Signature du témoin) (Signature du participant)

**ADRESSE DU TÉMOIN:**

\_\_\_\_\_  
(Numéro et rue) (Cité, Ville, Village) (Province, Territoire, État) (Code postal) (Pays)

**Une fois remplie, envoyer à:**

**Directeur traitements des comptes, solde et pension / Services de Pensions  
Quartier général de la Défense nationale  
305 rue Rideau  
Ottawa ON K1A 0K2**